

L'IMMIGRATION CANADIENNE

III

L'inspection médicale des immigrants

A l'heure actuelle, il y a, au port de Québec, tout un bureau d'inspection médicale des immigrants. Il est sous la surveillance d'un surintendant, qui occupe ce poste depuis neuf ans; il se compose de douze médecins: l'un ne s'occupe que d'examen, les onze autres sont de la clientèle générale d'abord, du service à l'immigration ensuite. Il y a là un vice d'organisation sur lequel nous reviendrons dans un article subséquent.

Ce groupe de douze médecins examinateurs se divise en quatre équipes de trois personnes chacune; elles font l'examen à tour de rôle, une équipe pour chaque navire d'immigrants qui entre au port. Quand un médecin ne peut venir à son tour de rôle, il se fait remplacer par un confrère, à charge de revanche. Le système paraît franchement défectueux, quelque bonne volonté qu'y apportent les examinateurs. Il faudrait qu'ils consacraient tout leur temps à cette besogne et aux études nécessaires pour devenir des experts. Et il faudrait donc qu'on les paie en conséquence.

L'ARRIVÉE D'UN NAVIRE D'IMMIGRANTS

A peine un transatlantique touche-t-il au débarcadère que des médecins et des fonctionnaires de l'immigration se rendent à bord. Le bateau mis en règle, au point de vue des règlements du port, un médecin reçoit du chirurgien du bord la patente de santé où celui-ci consigne toutes les observations qu'il a pu faire sur l'état des passagers pendant la traversée. Le médecin du bord, ainsi que le faisait remarquer le surintendant du service médical à Québec, M. le docteur Page, dans un travail lu devant les congressistes de l'Association de la Santé Publique canadienne, en décembre 1911, à Montréal, change presque à chaque voyage du transatlantique. Et cela se comprend, puisque le traitement habituel d'un chirurgien, sur les lignes canadiennes, est de \$35 à \$50 par mois, et que des compagnies de navigation ne se soucient guère de payer davantage, afin d'avoir des médecins compétents, disant: "Nous avons toujours plus de demandes, pour ces positions, et à ce traitement, que nous n'en avons à accorder; nous ne voyons donc pas pourquoi nous irions payer davantage." Anssi, de manière générale, la patente de santé est-elle incomplète et, maintes fois, rédigée de manière erronée.

Celle-ci remise aux médecins de l'immigration canadienne, ils procèdent à l'inspection des passagers. Ceux de première n'en subissent aucun, à moins qu'il n'y ait des cas spéciaux portés à la patente de santé. Le passager de première entre donc au Canada, sans la moindre formalité médicale; aux Etats-Unis, l'inspection médicale existe pour tous, immigrants ou Canadiens de retour d'Europe, passagers de première comme passagers d'entrepont. Nous ne voyons guère pourquoi cet examen ne se pratique pas ici comme aux ports américains. Car un passager de première, refusé à New-York, ne peut-il ensuite entrer au Canada par Québec?

L'EXAMEN DES PASSAGERS DE SECONDE

Des trois médecins désignés à l'examen de tel ou tel paquebot, l'un s'occupe de faire, à bord même, celui des passagers de seconde. L'affaire marche rondement. Un inspecteur civil tient la liste où sont inscrits les passagers, il les appelle par numéros, chacun vient, décline son nom, son âge, sa destination; le médecin jette un bref coup-d'oeil, pose une question quelconque, fait marcher un enfant, afin de s'assurer s'il n'est pas perclus, et, en dix secondes, on tend à l'immigrant sa carte, timbrée pour indiquer qu'il a subi les deux examens. En une minute, cette formalité s'accomplit pour cinq ou six. Au point de vue pratique, l'examen des passagers de seconde existe donc à peine, pour ne pas dire qu'il n'existe pas du tout. On comprend que les fonctionnaires en dispensent les Canadiens qui reviennent au pays. Mais il est difficile de s'expliquer, comment, parce qu'un immigrant a eu assez d'argent pour venir en seconde, on prête si peu d'attention à son état physique et mental. C'est parfois dans la première et la seconde classes qu'il se glisse le plus de dégénérés et d'imbéciles. Et ce sont les classes les moins surveillées. Les compagnies de navigation, du reste, ne sont pas étrangères à cette mansuétude, surtout à l'endroit des gens originaires de Grande-Bretagne. Influents auprès des ministères, elles auraient tôt fait d'agir de telle sorte que le fonctionnaire zélé reçoive une douche qui le rende plus indulgent.

COMMENT ON EXAMINE LES PASSAGERS

D'ENTREPONT

Les immigrants d'entrepont subissent leur examen à terre, dans les baraques de l'immigration, pendant que le navire démarre et transporte les passagers de première et de seconde jusqu'à Montréal.

Certaines compagnies de navigation imposent, au port d'embarquement même, un examen superficiel à l'immigrant, afin de ne pas courir le risque de le déporter à leurs frais du Canada, s'il y est refusé par l'inspecteur médical. Ainsi, la ligne *Hambourg-Amerika*, qui transporte des immigrants d'origine non-allemande, les fait examiner d'abord à leur entrée en Allemagne à la frontière, sous la surveillance du gouvernement allemand, puis leur fait subir un nouvel examen près de Berlin, et un troisième à leur arrivée à Hambourg, où un médecin de l'Etat s'adjoit, pour cette circonstance, au médecin de la compagnie. Le jour même de l'embarquement à bord du paquebot, ce double examen se répète, et, cette fois-là, porte surtout sur les yeux, à cause de la présence fréquente du *trachome* chez cette classe de gens. Mais la plupart des compagnies de navigation ne sont pas si prudentes. On s'en aperçoit, à voir défiler les immigrants qu'elles amènent ici, surtout des ports de Trieste et d'Anvers, qui ont assez mauvaise réputation, vu la pauvre classe d'immigrants qui nous arrivent de là par milliers, chaque mois.

L'immigrant d'entrepont débarqué avec ses colis, — et souventes fois accompagné de sa vermine, — s'en va, sous l'oeil de gardes qui le groupe en troupeaux dociles, dans la vaste enceinte fermée de barrières à claire-voie où, tandis que les enfants pleurent de fatigue, dans les bras des mères harassées comme des bêtes de somme, les hommes disposent les bagages sur lesquels ils s'appuient par petites bandes pour causer dans leurs langages aux résonnances étranges. Un garde lève une barrière, cent ou deux cents femmes, — on les fait passer les premières, — se précipitent dans un second enclos et s'assoient sur des bancs de bois brut. Une allée gardée à chaque bout s'ouvre, dans un coin de cet enclos, les immigrantes s'y engagent à la file. Un premier médecin arrête la femme par le bras, lui touche la main afin de voir si sa température est normale, la fait parler, pour constater si elle est sourde-muette ou normale, la regarde dans le but de voir si elle n'est pas difforme, ou d'apparence malade; et, s'il note quelque chose d'anormal, il en notifie son collègue, à "autre extrémité de l'allée.

Ce second médecin, — le premier est "à la condition générale", tandis que lui est "aux yeux et à la surveillance", comme l'on dit parmi les examinateurs, — a pour principale fonction d'examiner les yeux des immigrantes, surtout s'ils sont de races chez lesquelles il y a du *trachome*. En une seconde, il a retourné les paupières supérieures de l'immigrant. S'il y a du *trachome*, elles sont sanguinolentes et granuleuses. Le médecin a-t-il des doutes, il envoie dans la pièce des suspects l'individu que lui et son confrère réexamineront tantôt de manière plus complète. Il arrête au passage, — les reconnaissant à leur carte d'identification donnée à bord du paquebot, et qui porte un certain numéro, — les gens portés à la patente de santé, les juge d'un presto-coup d'oeil et les consigne, s'il y a lieu, à la pièce de détention temporaire. Si, par contre, l'immigrant, déjà examiné à la triple hâte par son collègue, lui paraît sain, il le laisse continuer par le tournant de l'allée, au bout de laquelle un garde appose sur la carte le timbre de l'examen médical, tandis qu'un *groupeur* dirige ensuite l'immigrant vers une autre allée, numérotée, à la sortie de laquelle il subira maintenant l'inspection civile.

CE QUE LE MÉDECIN DOIT REMARQUER

M. Wilson, médecin américain de Ellis Island, New-York, principal point de débarquement des immigrants aux Etats-Unis, où il est pré-

posé à l'examen médical de ceux-ci, publiait, en juillet 1911, dans le *New-York Medical Journal*, un article relatif aux principales remarques que doit faire l'examineur. Ainsi, il doit tenir compte, par exemple, dès qu'il regarde un immigrant, de la pigmentation de sa peau. Chaque race a son teint particulier, comme chaque occupation a aussi son influence sur la coloration de l'épiderme. Des mineurs ont toute l'apparence de tuberculeux, au point de tromper l'œil peu exercé. Si le médecin s'informe du métier de l'immigrant, tout de suite, par exemple, il distinguera le mineur du tuberculeux. Des maîtres des Antilles ont aussi ce teint pâle, et sont pourtant sains des poumons. Un Grec en parfaite santé a un teint d'individu qui souffre de la malaria. Un Italien au visage émacié semble pulmonaire: à l'examen, il révèle un torse musclé, une poitrine solide comme des soufflets de forge. Le médecin doit donc tenir compte des particularités des races et des métiers.

Le médecin, s'il a l'œil d'un expert, et bon jugement, peut en quelques minutes, et en usant de toutes ses facultés, — odorat, vision, palper, — diagnostiquer assez bien la condition physique de l'immigrant. Il en va autrement, quant à certaines maladies de peau, de nerfs, de l'œil, et surtout du cerveau, qui demandent une observation spéciale. Et c'est pourquoi, avec le système actuel, malgré tous les efforts des examinateurs, doit-il leur échapper des gens, d'apparence normale, mais tarés, mentalement ou physiquement, ou qui portent en eux des germes de maladies graves ou incurables.

L'EXAMEN D'IMMIGRANTS ÉTRANGERS

Dans les cercles de l'immigration, on examine avec un peu plus d'attention les *foreigners* (les étrangers). Ce terme désigne, à vrai dire, tous ceux qui ne parlent ni français, ni anglais, ni allemand. Le *Wilshad*, de la ligne Canada, en débarquait sept ou huit cents, le samedi, onze octobre, sous nos yeux. Juifs de Pologne ou de Russie, coiffés, malgré la chaleur, de lourds bonnets de fourrure graisseux, grosses commères à profil sémitique entourées d'une marmaille remuante et grêle, Lithuaniens taciturnes et fortement râblés, accompagnés de fillettes proprettes et qui tournent vers le médecin questionneur un petit visage frais galement étonné, Syriennes aux paupières lourdes, et qui pressent sur leur sein des bébés effrayés qui crient et hurlent, si le médecin veut entr'ouvrir leurs yeux gonflés de sommeil, Italiens turbulents empressés à répondre tous ensemble à l'examineur, femmes magyars, à la torsade de cheveux souples, et modelées comme des statues, Norvégiens aux gestes rares, Allemands pesants et d'allure lente, moujicks russes aux pommettes saillantes, sous la casquette haute à large visière, tous, péle-mêle, défilent, dans une atmosphère chargée de rejets d'ail fermenté, sous l'œil des médecins; ceux-ci tâtent un membre, massent une articulation, soulèvent un manteau, tournent une tête, palpent une artère, ouvrent une bouche, posent un doigt sur la carotide, font sauter une coiffure d'un coup de main, pour examiner le cuir chevelu et y rechercher la teigne, consignent dans la pièce de détention une Juive exténuée, porteuse d'un enfant qui gémit et s'agite, littéralement mangé par les poux, de la tête aux pieds, arrêtent au passage un pied-bot, mettent à l'écart des Russes atteints de trachome, se montrent au Maltais aux mains et aux lèvres brunies et imbibées de nicotine, et qui tremble d'énervement, et, six cents individus expédiés en deux heures à peine, prennent enfin le temps de griller une cigarette avant d'aller réexaminer les cas suspects.

COMMENT ON EXAMINE LES IMMIGRANTS

BRITANNIQUES

Le navire a-t-il, comme passagers d'entrepont, des immigrants d'origine britannique, l'examen se fait encore plus vite. "*British citizen?*" demande le premier médecin. Et sur réponse affirmative, si l'immigrant ne présente pas de traits trop apparents d'*indésirabilité*, l'examen est presque fini. L'autre médecin ne retournera pas les paupières, — car le trachome est rare en Grande-Bretagne, — mais il examinera le cuir chevelu pour voir s'il n'y a pas de teigne, et c'est fait. Le Canada compte un citoyen de plus. Et, souvent, quel citoyen!

L'inspection des sujets britanniques, nous l'écrivons sans hésiter, n'est pas assez sévère, tant du côté médical que du côté civil; elle est rudimentaire. Il y a une réforme considérable à faire, sur ce point. Mais nos gouvernants l'entreprendront-ils? Ou, comme la presse anglo-canadienne, la première fois qu'un Anglais fut arrêté et détenu à Québec, il y a quelques années, pour un cas manifeste de trachome, se scandaliseront-ils, à l'idée de cette réforme, et l'ajourneront-ils aux calendes grecques?

Georges PELLETIER.

DEMAIN: quatrième article: "*L'examen des détenus suspects, au point de vue médical*".